

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 40	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 3	Pouvoir(s) : 1
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 27 novembre 2018

Vote(s) pour : 0

Vote(s) contre : 41

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 3 décembre 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2018-12-03-BD-28 :

Projet de réalisation de 48 pavillons jumelés sur les lots 6 à 10 de la ZAC des Côteaux 2 à Woippy dans le cadre du programme ' Maison Durable ' : demande de financement.

Rapporteur : Madame Isabelle KAUCIC

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Civil,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Règlement Particulier d'Intervention en matière d'équilibre social de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 11 décembre 2017,

VU la demande de subvention de la SCCV CASSIOPEE reçue en date du 1^{er} juin 2018 au titre de la participation de Metz Métropole au programme « Maison Durable »,

CONSIDERANT l'intérêt de ce dispositif qui s'inscrit dans la continuité de la politique active de Metz Métropole en matière d'accession sociale à la propriété et qui permettra à des ménages aux revenus modestes de devenir propriétaires d'un logement de qualité à un coût abordable sur le territoire de Metz Métropole,

CONSIDERANT la nécessité de préciser les modalités d'attribution de cette subvention entre Metz Métropole et le constructeur par une convention jointe en annexe,

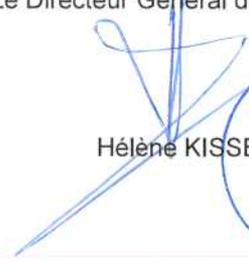
APPROUVE le projet proposé par la SCCV CASSIOPEE portant sur la réalisation de 48 pavillons jumelés sur les lots 6 à 10 de la ZAC des Côteaux 2 à Woippy,

DECIDE d'octroyer une subvention de 3 000 € par pavillon représentant une aide globale de 144 000 € à la SCCV CASSIOPEE, dont les modalités d'attribution sont précisées dans la convention financière annexée à la présente,

DECIDE d'affecter 144 000 € sur l'autorisation de programme 2018 (Chapitre 204) de 2 000 000 € consacrée au logement social pour financer ce projet avec un étalement des crédits de paiement,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme
Metz, le 4 décembre 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL



Résumé de l'acte

057-200039865-20181203-12-2018-DB28-DE

Numéro de l'acte : 12-2018-DB28
Date de décision : lundi 3 décembre 2018
Nature de l'acte : DE
Objet : Projet de réalisation de 48 pavillons jumelés sur les lots 6 à 10 de la ZAC des Côteaux 2 à Woippy dans le cadre du programme « Maison Durable » : demande de financement (Vote contre à l'unanimité)
Classification : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 05/12/2018
Numéro AR : 057-200039865-20181203-12-2018-DB28-DE
Document principal : 99_AU-ERDP28.pdf

Historique :

04/12/18 17:19	En cours de création	
04/12/18 17:20	En préparation	Catherine DELLES
05/12/18 08:39	Reçu	Catherine DELLES
05/12/18 08:41	En cours de transmission	
05/12/18 08:42	Transmis en Préfecture	
05/12/18 08:48	Accusé de réception reçu	